

Séance du Conseil Municipal du 3 Décembre 2009

Tous les Conseillers présents sauf Jean-Pierre BLONDEAU, Tony STEEL, Guylaine DESMARIS et Michel GUILLOT excusés

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Bois Energie – L'Entreprise BoisNet Energie, à Ambérieu en Bugey a transmis un projet de convention et fait une offre de prix pour la livraison de bois déchiqueté afin d'alimenter la chaufferie automatique du bâtiment de la Cure. Le tarif sera de 22 € H.T le MAP livré avec une quantité minimale de 15 m³. La livraison se fera en moins de quatre jours à partir de la réception d'une commande. La plateforme de stockage qui assurera les livraisons est située à Priay. Le contrat annuel est reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant le terme du contrat. Le conseil accepte cette convention.

Centre médico-scolaire - Un centre médico-scolaire est en charge de la gestion du suivi médical et infirmier des élèves des écoles maternelles, primaires et des collégiens. Les communes de moins de 5000 habitants doivent en assurer les frais de fonctionnement et d'installation. Une convention peut être établie entre l'établissement, où est attaché le service, et les municipalités sur les territoires desquels sont domiciliés les élèves. Jusqu'à la rentrée 2008, les élèves des communes rattachées au collège de Ceyzériat étaient scolarisés sur les différents collèges publics et privés de Bourg en Bresse. Actuellement, les dossiers des élèves primaires et de grandes section de maternelle sont toujours gérés par le centre médico-scolaire de Bourg en Bresse bien que leur collège public de rattachement ne soit plus sur la commune de Bourg en Bresse Cette situation n'est plus conforme à la réglementation. Pour y remédier, un projet d'implantation d'un centre médico-scolaire dans les locaux du collège de Ceyzériat est à l'étude. La réalisation de ce projet suppose l'adhésion collective des communes concernées qui doivent accepter de supporter les frais d'installation et de fonctionnement. Si cet accord collectif est obtenu, il doit se traduire par l'élaboration et la signature d'une convention avant avril 2010 pour une mise en place à la rentrée 2010. Le coût par enfant sera de 1 € par an. La première année la participation sera de 2,63 € par enfant Le conseil donne un avis favorable à ce projet.

SATESE - La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et notamment le décret du 26 décembre 2007, redéfinissent les missions d'assistance technique fournies par les départements aux collectivités, dans le domaine de l'assainissement collectif, non collectif, de l'eau potable et de la protection des milieux aquatiques. Actuellement deux services sont concernés : le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) pour l'assainissement collectif, et le SATAA (Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome). Les collectivités désireuses de continuer de bénéficier de l'assistance technique du département, devront passer une convention avec le Conseil Général ; ce service sera désormais facturé 0,30 € par habitant, mais avec un seuil de recouvrement de 150 €. Le conseil décide de passer une convention pour le SATESE.

QUESTIONS DIVERSES

L' ONF propose un plan d'action contre la chenille processionnaire du pin.

Prévention – Il est décidé de prévoir l'acquisition d'un défibrillateur en 2010 ; le principe d'une aide est déjà acquis auprès de M^{me} Goy Chavent, Sénateur.

Assainissement – Pour l'année 2009, le coût de fonctionnement du service se monte à 12 798 € TTC, dont 7 345 € pour l'évacuation et le traitement des boues. Des essais seront réalisés pendant le premier semestre 2010 pour tenter de diminuer leur teneur en cuivre (qui empêche un usage agricole) par l'adjonction de chaux.

Bâtiments – Le devis de l'entreprise Assobois est accepté pour le remplacement de la porte du poids public, pour un montant de 670 € H.T. La peinture de l'ensemble des menuiseries extérieures du bâtiment de la mairie école pourront être envisagées en 2010. Les travaux d'aménagement de la bibliothèque et des archives municipales sont terminés.

Cimetière – Le transfert des soldats morts pour la France a été réalisé dans l'emplacement qui leur est dédié.

Ecole – La question de la sécurité aux abords de l'école a été évoquée en conseil d'école. Il apparaît que le comportement des parents à la sortie pourrait être une première réponse efficace, en attendant les enfants devant la porte plutôt que de l'autre côté de la route. Par ailleurs, la convention sur l'accueil des tout petits est reconduite avec la commune de Jasseron.

Bibliothèque – La commune est partenaire de l'opération *Premières Pages*. Une animation sera organisée le 7 décembre avec la présence d'un écrivain, Christophe Fléchon, d'abord à l'école, puis à la bibliothèque où seront remis les cadeaux aux familles concernées (accueil d'un enfant en 2009).

Réforme des collectivités territoriales – L'Association des Maires Ruraux de France a adopté une motion exprimant des réserves sur ce projet ; elle demande aux communes rurales de se prononcer aussi. Le maire propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Aménagement – La végétation a pris beaucoup d'ampleur sur la butte à l'ouest de la place : une opération d'élagage sera programmée.

Communication – La commune s'est vu décerner le 5^{ème} prix de la « Meilleure action de communication environnementale » aux Trophées de la Communication 2009 (ex-æquo avec la commune de Nouvoitou, 3 000 habitants, dans l'Ille et Vilaine). Les quatre premiers de cette même catégorie sont, respectivement, l'agence Claude Lisbonnis Communication, la ville de Renne, l'agence Horizon Bleu, et l'Université d'Orléans.

Prochaine réunion : le 12, le 19 ou le 21 janvier, suivant les disponibilités du président du syndicat mixte B.B.R., qui interviendra sur la question du SCOT et des documents d'urbanisme.